



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## France champignon

Question au Gouvernement n° 127

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Marchand.

M. Jean-Michel Marchand. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, aujourd'hui à Saumur se tient une réunion des partenaires sociaux de la filière champignons. (Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Cette question n'a pas qu'un caractère local, mes chers collègues, puisque les trois quarts des champignons dits de Paris sont produits dans les installations troglodytiques du Saumurois, de la région Centre et du Poitou-Charentes. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.). Sans doute les suppressions d'emplois auxquelles je vais faire allusion ne vous intéressent-elles pas et ne vous concernent-elles pas, mesdames et messieurs de l'opposition ! Ces dernières années, la filière n'a pas su se sortir de la concurrence internationale, concurrence de pays comme la Pologne ou la Chine, mais également des Pays-Bas et de l'Espagne. Cela a eu pour conséquence une restructuration et aujourd'hui un seul groupe est en position de quasi-monopole. Or ce groupe, monsieur le ministre, a dû obtenir l'aval de l'Etat. La restructuration nécessite, d'une part, l'écoulement des stocks, qui sont encore estimés à plus de 40 000 tonnes, et, d'autre part, la réorientation de la production vers les produits frais. Cette réorientation, nécessaire certes mais trop tardive, laisse présager de nouvelles suppressions d'emplois. Ce sont 1 000 personnes presque sans qualification et sans véritable perspective de reclassement qui sont concernées. Ce chiffre risque de s'ajouter aux 2 600 suppressions d'emplois intervenues depuis 1992. Monsieur le ministre, je vous poserai trois questions. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Alors que tout le monde dénonce la surproduction, quelle régulation peut-on attendre des instances européennes ? Quels moyens l'Etat entend-il se donner pour assurer la cohérence de ce plan de restructuration ? Quelles mesures envisage-t-il de mettre en oeuvre pour que la préservation de l'emploi soit la priorité de ce dossier ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, pour une réponse qui sera nécessairement brève.

M. Louis Le Penec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous avez fort bien expliqué pourquoi la filière du champignon de couche, de conserve, en apertisé notamment, connaît une crise majeure depuis les deux dernières années. Vous avez précisé des dates. Nous sommes actuellement en présence d'une situation de quasi-monopole des deux grands groupes qui se sont rapprochés pour devenir le groupe coopératif France Champignons après un accord intervenu, en mai 1997, au comité interministériel de restructuration industrielle, l'Etat ayant apporté son soutien pour 15 millions de francs au sein de l'ONIFLHOR. Ce faisant, le groupe coopératif s'engageait à réaliser cette restructuration avec la fermeture de certains sites et mettait en oeuvre un plan social dans une double direction: encourager la limitation de la production à destination de la conserve et développer la production en frais. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Il en est peut-être ici qui se sentent peu concernés par des mesures qui touchent des milliers de personnes et qui, au demeurant, ont été initiées en mai 1997 !

Monsieur le député, ce dossier fait l'objet d'un suivi très attentif de mon ministère. S'agissant du plan social mis

en oeuvre, l'objectif est bien de préserver au maximum l'emploi. L'attention que nous accordons à cette affaire a été prouvée par l'intervention de mon ministère dans la conception du plan social, et nous allons poursuivre cet examen vigilant.

S'agissant du second volet, à savoir la dimension internationale, sur certains bancs on est ignare en la matière (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française),...

M. Pierre Mazeaud. Il faut que cela cesse ! C'est trop long, monsieur le président !

M. Louis Le Penec, ministre de l'agriculture et de la pêche. ... mais vous savez quant à vous, monsieur le député, en quoi le contrôle de la concurrence par les instances communautaires, pour ce qui est des importations venant des pays tiers, fait l'objet d'un suivi quotidien de la part de la France. C'est donc pour nous un combat de tous les jours. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Marchand](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 127

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 1997, page 4950

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 octobre 1997